



## Assemblée générale

Distr. générale  
5 novembre 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session**  
Points 118 et 123 de l'ordre du jour  
**Examen de l'efficacité du fonctionnement**  
**administratif et financier**  
**de l'Organisation des Nations Unies**  
**Corps commun d'inspection**

### **Rapport du Corps commun d'inspection** **sur la budgétisation axée sur les résultats :** **expérience des organisations du système des Nations Unies**

**Note du Secrétaire général**

**Additif**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé «Budgétisation axée sur les résultats : expérience des organisations du système des Nations Unies» (A/54/287).

## **Observations du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé «Budgétisation axée sur les résultats : expérience des organisations du système des Nations Unies»**

### **I. Introduction**

1. Le rapport du Corps commun d'inspection fait suite à la résolution 53/205 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Corps commun d'effectuer une étude analytique et comparative de l'expérience des organismes des Nations Unies qui ont adopté des méthodes analogues à la budgétisation axée sur les résultats. En application de l'article 11 du Statut du Corps commun d'inspection, le Secrétaire général présente ci-après ses observations sur ce rapport.

2. Dans sa résolution 53/205, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport analytique exhaustif sur sa proposition concernant la budgétisation axée sur les résultats et, à titre d'exemple, plusieurs fascicules contenant des chapitres du budget établis selon la méthode de budgétisation axée sur les résultats. Le rapport en question et ses additifs (A/54/456 et Add.1 à 5), qui contiennent les propositions du Secrétaire général tendant à introduire à l'Organisation des Nations Unies des éléments de la budgétisation axée sur les résultats sont actuellement examinés par l'Assemblée générale. Lors de la préparation de son rapport, le Secrétaire général a pu tenir compte, lorsqu'il y avait lieu, des observations et recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport.

### **II. Observations générales**

3. Le Secrétaire général se félicite du rapport du Corps commun d'inspection. Ce rapport a mis en lumière des domaines qui exigent une attention spéciale et rendu compte de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies dont on peut tirer des enseignements pour élaborer et adopter des éléments de la budgétisation axée sur les résultats, au cas où l'Assemblée générale déciderait de donner suite aux propositions formulées par le Secrétaire général dans le document A/54/456. Le Secrétaire général estime que le rapport du Corps commun d'inspection sera utile aux États Membres lorsqu'ils examineront ses propositions sur la budgétisation axée sur les résultats.

### **III. Observations sur les recommandations du Corps commun d'inspection**

**Recommandation 1 : Pour que les États Membres puissent donner les directives appropriées en vue de résoudre le problème que pose l'absence de définition convenue des termes concernant la budgétisation axée sur les résultats, le *Glossaire de termes financiers et budgétaires* que le Comité consultatif pour les questions administratives du Comité administratif de coordination s'emploie actuellement à mettre à jour devrait être examiné par des organes compétents des organisations du système des Nations Unies, qui devraient formuler des observations à son sujet.**

4. Cette recommandation est fort opportune. Le Secrétaire général, conscient de la nécessité de préciser la terminologie à employer, a lui-même tenté, dans les annexes I et II de son rapport (A/54/456), de donner des définitions plus claires des termes utilisés et suggéré des directives à l'intention des directeurs de programme aux fins de la formulation des objectifs et des réalisations escomptées.

**Recommandation 2 : Pour répondre aux préoccupations exprimées au sujet de l'adaptation éventuelle à l'ONU de la budgétisation axée sur les résultats et pour assurer une participation appropriée des États Membres à ce processus d'adaptation, un groupe de travail à composition non limitée devrait être établi, dans les limites des ressources existantes, au niveau de la Cinquième Commission. Ce groupe devrait siéger pendant la partie principale de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et, selon les besoins, ultérieurement. Des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, et dans la mesure du possible, des secrétariats d'autres organisations, devraient lui donner les informations nécessaires et répondre à ses questions sur tous les aspects de la budgétisation axée sur les résultats.**

5. Le Secrétaire général accueille favorablement cette recommandation et convient qu'il importe de maintenir un dialogue ouvert entre les États Membres et le Secrétariat à propos de la budgétisation axée sur les résultats.

**Recommandation 3 : Si l'Assemblée générale décide d'appliquer à l'ONU la budgétisation axée sur les résultats, l'École des cadres des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) devraient être invités à organiser des séminaires et des ateliers pour aider à familiariser le personnel et les représentants des États Membres avec cette nouvelle méthode.**

6. Cette recommandation est fort judicieuse et le Secrétaire général fournira à cette fin l'assistance requise, en tant que de besoin.

**Recommandation 4 : Les prochains rapports du Secrétaire général concernant la budgétisation axée sur les résultats devraient comprendre un tableau complet des mesures qui seraient nécessaires pour que l'Organisation soit prête à appliquer cette méthode (modification des règlements, des procédures et des systèmes intégrés de gestion, formation, etc.).**

7. Le Secrétaire général a tenu compte de cette recommandation lors de l'établissement de son rapport sur la budgétisation axée sur les résultats (A/54/456). Les paragraphes 64 à 73 de ce rapport décrivent les modifications à apporter ou les conditions à réunir pour permettre l'introduction des éléments de la budgétisation axée sur les résultats.

**Recommandation 5 : Étant donné la grande incertitude qui règne dans le contexte de la budgétisation axée sur les résultats au sujet de la façon de prendre en compte les facteurs externes dans la détermination de la responsabilité des directeurs de programme, le Secrétaire général devrait présenter au plus tôt à l'Assemblée générale un rapport contenant ses recommandations sur cette question, accompagné des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination.**

8. Dans les paragraphes 32 et 33 de son rapport sur la budgétisation axée sur les résultats, le Secrétaire général met l'accent sur la question des facteurs externes, et son analyse tient compte des observations formulées par le Corps commun d'inspection.

**Recommandation 6 : Étant donné le rôle qu'ils jouent actuellement dans les procédures de budgétisation par programme le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires devraient être invités à formuler leurs observations au sujet des rôles qui seraient les leurs dans le contexte de la budgétisation axée sur les résultats.**

9. Le Secrétaire général prend note de cette recommandation. Dans les paragraphes 57 à 59 de son rapport sur la budgétisation axée sur les résultats, il expose les changements prévus dans le processus d'examen et d'approbation du budget-programme.